



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 30 mai 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ  
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 87

Mairie de TORCHEVILLE  
64 Place de la Mairie  
57670 TORCHEVILLE

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la régularisation administrative d'un plan d'eau situé sur le ban communal de TORCHEVILLE

**Réf :** AS/SGMS

**P.J :** – Récépissé de déclaration  
– Fiche descriptive et prescriptions des travaux

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de régularisation d'un plan d'eau sur le ban communal de TORCHEVILLE.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau: **17 mai 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00220**
- Dossier réalisé par : **Mairie de TORCHEVILLE**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



Je vous prie d'agr er, Monsieur le Maire, l'expression de ma consid ration distingu e.

Copie transmise pour information :  
- ONEMA – Fran ois MAINBOURG

LA RESPONSABLE DE L'UNIT  POLICE DE L'EAU



VAL RIE ANTOINE POTIER